

GUIDE

Pour un développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité

Instruments de la Confédération



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Office fédéral du développement territorial ARE
Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE
Uffizi federal da svilup dal territori ARE

IMPRESSUM

Éditeur

Office fédéral du développement territorial (ARE)

Partenaire (groupe de travail)

Office fédéral de la culture (OFC)

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Office fédéral du logement (OFL)

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

EspaceSuisse

Rédaction

Loïc Zbinden, ARE

Reto Camenzind, ARE

Accompagnement

Anthony Lecoultre, ARE

Matthias Howald Tschirren, ARE

Géraldine Zeuner, ARE

Franziska Borer, ARE

Alain Beuret, EspaceSuisse

Giulia Brogini, SG-DFI

Anne Pfeil, OFC

Claudia Moll, OFEV

Guirec Gicquel, OFEV

Aurélie Défago, OFEV

Jude Schindelholz, OFL

Anita Schnyder, OFROU

Gisèle Jungo, OFSP

Production et conception graphique

Interne

Photo de couverture

Bâle (BS) : un habitat et un espace de vie intégratifs au cœur de la ville

© Pascal Mora, Zürich

Disponible également en allemand et en italien.

Version électronique disponible sur www.are.admin.ch.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	6
<hr/>	
01. INTRODUCTION	7
1.1 Contexte	7
1.2 Objectif	7
1.3 Public cible	7
1.4 Champ d'application	7
<hr/>	
02. UN DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION VERS L'INTÉRIEUR DE QUALITÉ ?	8
2.1 Définition fondamentale	8
2.2 Conception actuelle d'un « développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité »	8
2.3 Nouvelle description	9
<hr/>	
03. CINQ AXES THÉMATIQUES – VINGT PISTES D'ACTION	10
3.1 Axe thématique A « Urbanisme et culture du bâti »	12
3.2 Axe thématique B « Paysage et biodiversité »	14
3.3 Axe thématique C « Climat : protection et adaptation »	16
3.4 Axe thématique D « Transports et mobilité »	18
3.5 Axe thématique E « Santé et participation sociale »	20
<hr/>	
04. INSTRUMENTS DE SOUTIEN DE LA CONFÉDÉRATION	22
<hr/>	
05. RECOMMANDATIONS	33

RÉSUMÉ

Ce guide s'adresse aux villes et aux communes qui souhaitent promouvoir un développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité. La modification du 15 juin 2012 de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700 - en vigueur depuis le 1^{er} mai 2014 [LAT 1]) en a posé les bases. Depuis, de nouveaux défis ont vu le jour et des instruments ou programmes fédéraux ont été créés (Système Davos de qualité pour la culture du bâti, Adapt+, etc.). Dix ans après l'entrée en vigueur de la LAT 1, il semble pertinent de s'y pencher. Bien que la quantité joue un rôle important dans la densification du bâti, le présent guide se cantonne aux aspects purement qualitatifs.

Son but est d'aider les villes et les communes à concevoir des processus de transformation en milieu bâti. Il doit avant tout servir de liste de contrôle et de source d'inspiration pour les projets et les planifications. Diverses questions d'ordre général se posent dans ce contexte, auxquelles il faut apporter des réponses adaptées localement. Qu'entend-on par « qualité » en matière de densification ? À quels thèmes et mesures faut-il prêter attention dès le début de la planification ? Comment garantir que les exigences de qualité soient définies et mises en œuvre dans chaque projet ? Quels instruments et offres de soutien de la Confédération permettent d'améliorer la qualité des activités ayant une incidence sur l'aménagement du territoire ? Le nombre de thématiques avec lesquelles le développement territorial doit composer a connu une forte augmentation depuis 2014. Le développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité s'inscrit dans une culture du bâti forte, laquelle répond aux différents défis ayant une incidence sur le territoire – changement climatique, transition énergétique ou évolution démographique en tête – par des stratégies globales.

Cinq axes thématiques qui revêtent une importance particulière pour un développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité sont examinées ici. L'axe « Urbanisme et culture du bâti » met l'accent sur la conception de zones urbaines attrayantes et fonctionnelles. L'axe « Paysage et biodiversité » souligne l'importance de la préservation et de la promotion de l'environnement naturel et du paysage. L'axe « Climat : Protection et adaptation » met en exergue des stratégies de gestion des défis climatiques reposant sur des mesures de protection et d'adaptation. L'axe « Transports et mobilité » met en lumière comment des concepts de mobilité durables peuvent être intégrés dans le développement urbain. Enfin, l'axe « Santé et participation sociale » est consacré à la promotion des questions de santé et d'intégration sociale dans les planifications.

À noter que ce projet considère la qualité du développement de l'urbanisation vers l'intérieur du point de vue de la Confédération. La pièce maîtresse du présent guide est une compilation thématique des instruments fédéraux pertinents et des possibilités de financement. Il appartient néanmoins aux cantons, aux communes et aux particuliers de trouver la meilleure voie pour réaliser un développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité.

01. INTRODUCTION

1.1 Contexte

Le présent guide s'appuie sur la première étape de la révision partielle de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700 [LAT 1]), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Cette adaptation législative a posé les fondements juridiques pour un développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité. Depuis dix ans, la Confédération a créé des dispositifs dédiés à la mise en œuvre de la loi. Au niveau fédéral, la notion de qualité a été intégrée dans différents instruments, par exemple dans les directives techniques sur les zones à bâtir, dans le complément au guide de la planification directrice, dans la stratégie Culture du bâti ou encore dans le Système Davos de qualité pour la culture du bâti. Pour mener à bien ces tâches, les communes, les cantons et la Confédération déploient des efforts de formes diverses.

En parallèle, la conception du développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité a évolué ces dernières années. Un espace de vie aménagé avec soin répond non seulement à des exigences fonctionnelles, techniques, écologiques et économiques, mais satisfait aussi des besoins esthétiques, sociaux et psychologiques (dits culturels). Le besoin de mémoire lié au patrimoine culturel en est un parfait exemple. Dans ce cas, la pertinence, la longévité, la sécurité, le confort et la santé doivent être garantis sur le long terme. Il faut également encourager la cohésion sociale et renforcer le bien-être de la population et sa participation à la vie sociale. Les projets de développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité ne peuvent aujourd'hui ignorer certaines problématiques, telles que le changement climatique, la biodiversité, la mobilité durable ou la promotion des énergies renouvelables. La hausse des coûts du logement et les effets d'éviction montrent par ailleurs que la densification du bâti n'est durable que si elle est acceptable sur le plan social.

1.2 Objectif

Le présent guide traite des aspects importants pour un développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité, dans une optique d'amélioration qualitative des lieux existants. L'objectif est de forger une vision commune de cette qualité et de sensibiliser à son importance dans les activités d'aménagement du territoire. Ce guide se focalise pour cela sur les principaux instruments et offres de soutien de la Confédération.

1.3 Public cible

Ce document est destiné aux actrices et acteurs du développement de l'urbanisation œuvrant dans les régions, les agglomérations, les villes et les communes. Leurs décisions et leurs actions ont en effet un impact sur les espaces bâtis et non bâtis, et donc aussi sur la société, la nature et l'environnement. Il convient donc aux autorités fédérales, cantonales et communales, ainsi qu'aux particuliers ou aux actrices et acteurs de la société civile.

1.4 Champ d'application

Cette brochure traite des espaces bâtis et non bâtis au sein des villes ou des communes. Il peut s'agir par exemple de quartiers ou de villages qui souhaitent redynamiser et valoriser leur centre historique, ou encore de communes d'agglomération qui veulent créer des espaces d'habitation et de travail supplémentaires dans des quartiers déjà construits.

02. UN DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION VERS L'INTÉRIEUR DE QUALITÉ ?

Comment juger la qualité du développement de l'urbanisation vers l'intérieur ? Est-elle subjective ou est-il possible de définir certains critères ? Et quelles seraient, alors, les caractéristiques constitutives de la qualité dans chaque cas précis ?

2.1 Définition de base

Dans le Complément au guide de la planification directrice (ARE 2014), le développement d'une urbanisation vers l'intérieur de qualité est défini ainsi :

« Au sens de l'art. 8a, let. c, LAT, la « qualité » est prise dans son acception globale. Elle s'applique aux besoins sociétaux (renforcement du sentiment subjectif et objectif de sécurité, préservation de l'identité culturelle et de l'histoire locale, approvisionnement en biens et services, etc.), aux besoins économiques (investissements durables, logements abordables, faibles coûts urbains, etc.), mais aussi à l'environnement (absence de bruit, présence de nombreux espaces verts et de loisirs contribuant également à l'intégration de la nature dans le milieu urbain). Il convient de tenir compte du contexte local et régional et des besoins de la population concernée. Il faut également prendre en considération les relations au niveau du quartier (courtes distances), entre quartiers (mobilité contrainte) et avec d'autres zones urbaines et zones récréatives de proximité, en étant conscient que les interfaces nécessitent un soin particulier en termes de coordination. »

Cette définition englobe les trois dimensions du développement durable, à savoir : la société, l'économie et l'environnement.

2.2 Conception actuelle d'un « développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité »

L'aménagement du territoire permet non seulement de créer le cadre propice à un espace de vie agréable et répondant aux besoins fondamentaux de la population, mais trace aussi des limites. L'objectif est de développer des quartiers, des villages, des villes ou des agglomérations de sorte à satisfaire les besoins des individus et de l'économie, en remplissant des critères clairement définis sans nuire à l'environnement.

Le concept de culture du bâti élaboré par l'Office fédéral de la culture (OFC) propose à cet effet une approche globale. Des espaces durables et vivants (villes et villages) dotés d'une identité locale ne peuvent voir le jour que si les activités d'aménagement du territoire répondent à certaines exigences de qualité. Cela suppose des compétences interdisciplinaires et transdisciplinaires. Avec la stratégie Culture du bâti adoptée par le Conseil fédéral le 26 février 2020, la Suisse dispose désormais d'un instrument fédéral reconnu visant à renforcer et à améliorer nos espaces de vie. Le développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité joue un rôle central dans ce contexte.

A noter que qualité élevée n'est pas forcément synonyme d'équipement technique de pointe. Les solutions naturelles et « low tech » offrent un énorme potentiel d'amélioration de la qualité des espaces tout en tenant compte des limites planétaires.

2.3 Nouvelle description

Le développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité peut se décrire comme suit :

La mission de base de l'aménagement du territoire est de relier des espaces d'habitation et de travail à des infrastructures situées à des emplacements adéquats. Ce développement spatial et fonctionnel peut intervenir à différents niveaux : quartiers, villages, zones urbaines, ou agglomérations. Il concerne donc les milieux largement urbanisés. Le but du développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité est d'offrir une culture du bâti et une qualité de vie élevées, qui répondent aux exigences de la société et de l'économie tout en tenant compte des limites planétaires. Les qualités historiques, les espaces ouverts et naturels sont préservés et valorisés, malgré une forte densité d'usagers-ères ou en dépit d'un développement urbain moderne. En d'autres termes, ce concept vise à ce que chaque individu ou chaque groupe de la population puisse vivre agréablement et en sécurité en milieu bâti, mais aussi à ce que les générations futures puissent bénéficier d'espaces d'habitation, de travail, de loisirs et de nature attrayants. Il fait partie intégrante d'une forte culture du bâti. C'est ainsi que des lieux de vie aménagés avec soin, qui répondent aux exigences sociétales tout en préservant leurs caractéristiques historiques, peuvent être planifiés et réalisés.



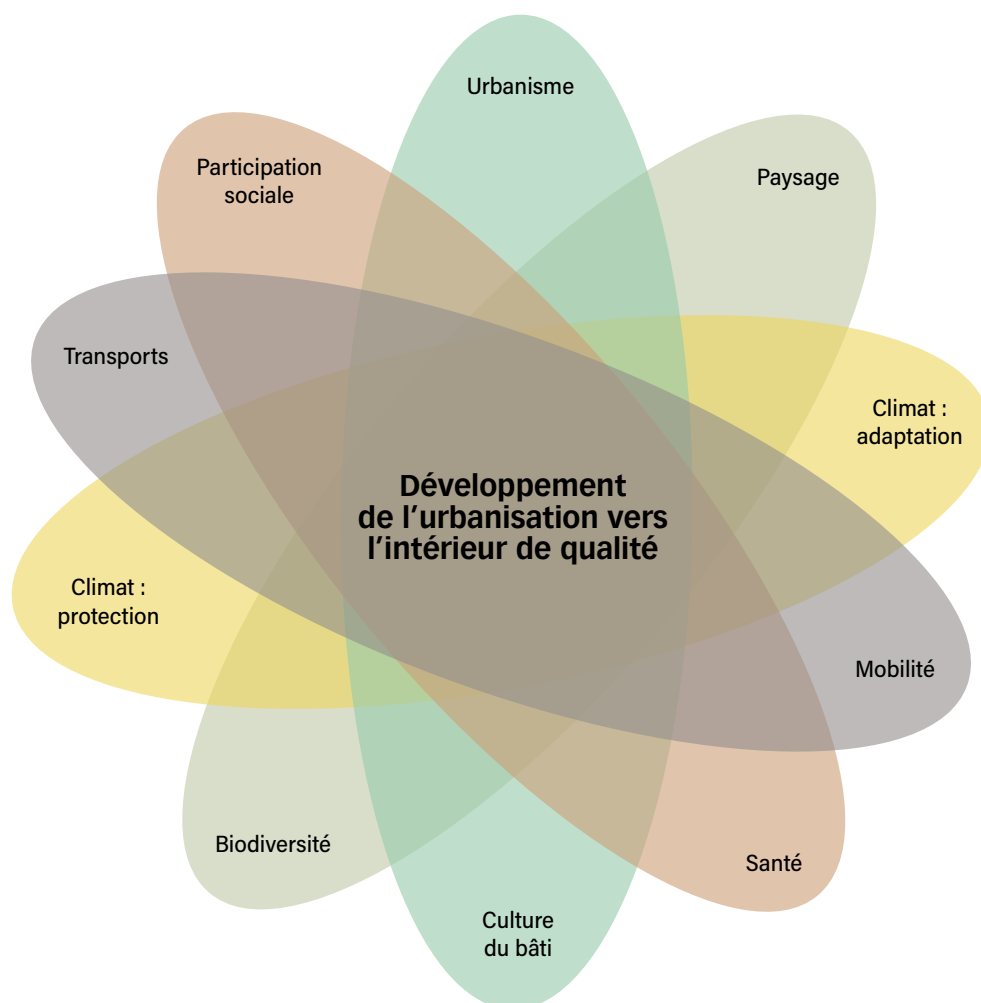
Qualité de vie dans la vieille ville de Bienne © Reto Duriet, Jura & Trois-Lacs



Qualité de vie dans un quartier de Zürich © Camille Decrey

03. CINQ AXES THÉMATIQUES – VINGT PISTES D’ACTION

Bon nombre de thématiques associées au développement de l’urbanisation vers l’intérieur de qualité sont étroitement liées, raison pour laquelle il est judicieux de les aborder de manière globale. Cela suppose toutefois un changement de perspective ainsi que des planifications dépassant le cadre strict des secteurs et poursuivant une vision à long terme. Pour ce faire, une approche collaborative, sociale, écologique, économique et durable est indispensable.



Bien qu’il soit organisé thématiquement, le présent guide suit une approche globale et transversale s’agissant de la notion de qualité en tant que composante d’une forte culture du bâti. Il en va de même pour les pistes d’action, la liste n’étant pas exhaustive. Elle fait avant tout office de liste de contrôle et de source d’inspiration.

POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION VERS L'INTÉRIEUR DE QUALITÉ

— Axe thématique A « Urbanisme et culture du bâti »

- A1. Renforcement de la culture du bâti
- A2. Valorisation de l'existant
- A3. Mixité fonctionnelle des quartiers
- A4. Offre de logements répondant aux besoins

— Axe thématique B « Paysage et biodiversité »

- B1. Approche différenciée du paysage
- B2. Prise en compte des espaces ouverts
- B3. Valorisation des infrastructures par une intensification des structures paysagères
- B4. Des espaces paysagers de qualité dans les franges urbaines

— Axe thématique C « Climat : protection et adaptation »

- C1. Le climat comme élément incontournable
- C2. Valorisation de la densification
- C3. Processus optimisés
- C4. Renforcement des synergies

— Axe thématique D « Transports et mobilité »

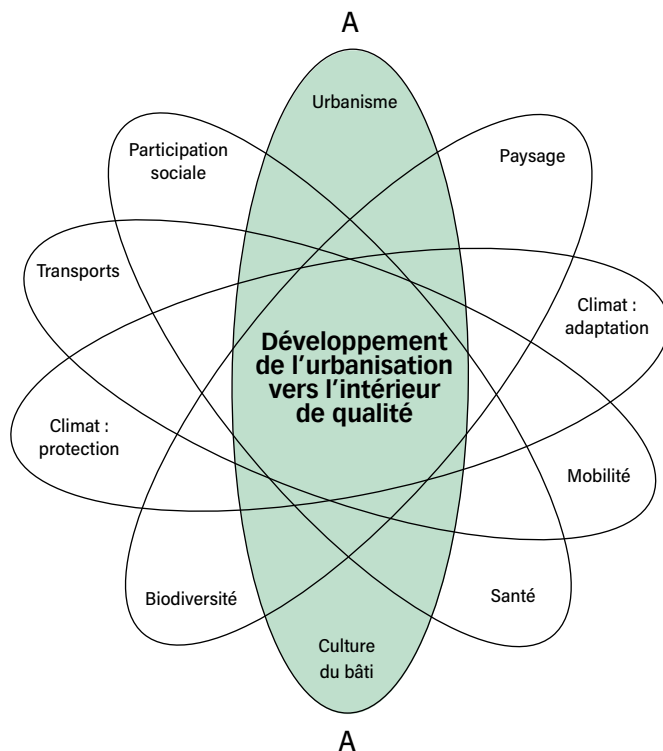
- D1. Stratégie de mobilité coordonnée
- D2. Mobilité décarbonée et économe en surface
- D3. Valorisation des interfaces multimodales
- D4. Des déplacements sûrs et attrayants

— Axe thématique E « Santé et participation sociale »

- E1. Participation et responsabilisation de la population
- E2. Renforcement de la mixité sociale
- E3. Inclusivité
- E4. Promotion de la santé physique et mentale

3.1 AXE THÉMATIQUE A « Urbanisme et culture du bâti »

Le développement de l'urbanisation répond aux besoins de la société et de l'économie en matière de logements et de sites économiques dotés des infrastructures requises. S'il se fonde pour cela sur une vision globale de ce qu'est une forte culture du bâti, il améliore la qualité de vie de la population. La culture du bâti commence dans les paysages ouverts et englobe aussi bien les espaces bâtis que non bâtis, ainsi que les espaces intermédiaires. Elle concerne les processus de planification et impacte jusqu'au vivre ensemble. De la planification de l'urbanisation au plus petit détail, toutes les activités de planification et d'exécution en sont l'expression. Elle est un vecteur d'identité, favorise le bien-être individuel et crée des valeurs partagées. Elle est également durable, puisqu'elle met l'accent sur les besoins sociaux et sur les actions respectueuses de l'environnement. Elle préserve les ressources, favorise la biodiversité, influence le climat dans les zones urbaines et façonne les interactions sociales. Partie intégrante d'une forte culture du bâti, le développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité a donc une influence directe sur la qualité de vie.



— Défis principaux

- Gérer la croissance avec des ressources limitées ;
- Créer un nombre suffisant de logements adaptés aux besoins ;
- Garantir la prospérité de l'économie locale ;
- Respecter l'identité des lieux et exploiter leur potentiel ;
- Assurer une transformation du parc immobilier afin qu'il soit socialement acceptable.

— Critères de qualité

- Gestion efficace des surfaces dans un environnement bâti limité ;
- Intégration du Système Davos de qualité pour la culture du bâti dans la planification ;
- Maintien d'une qualité élevée de l'habitat et amélioration de l'offre de logement pour tous ;
- Renforcement de la diversité, de l'ancrage local et de la beauté des espaces de vie.

— Possibilités d'action assorties d'exemples

A1. Renforcement de la culture du bâti : Un développement de l'urbanisation qui respecte les exigences d'une forte culture du bâti est crucial pour préserver les identités locales, respecter les valeurs architecturales et garantir une certaine harmonie entre l'existant et les nouvelles constructions. Si l'on souhaite améliorer la qualité de la planification et du développement urbain, il convient de tenir compte des huit critères énoncés dans le Système Davos de qualité pour la culture du bâti.

Exemple : projets-modèles 2014-2018 (© ARE)

Binn (VS) : patrimoine bâti et protection du paysage de la vallée de Binn

A2. Valorisation de l'existant : L'une des clés du succès réside dans la transformation des milieux bâtis, avec comme point de départ les qualités existantes et les défauts manifestes ou émergents. Les premières doivent être préservées, voire renforcées, et les seconds corrigés ou freinés. Dans le cadre d'une approche globale, il s'agit de procéder à des rénovations énergétiques, à des transformations, à des extensions / surélévations de bâtiments et d'optimiser l'utilisation de biens immobiliers occupés ou vacants. L'objectif in fine consiste à trouver un équilibre entre les conditions locales, la densification et les structures paysagères (espaces bâtis et non bâtis), afin de créer des espaces de vie de haute qualité et durables, porteurs d'identité, uniques et agréables.

Exemple : projets-modèles 2020-2024 (© ARE)

Bâle (BS) : un habitat et un espace de vie intégratifs au cœur de la ville

A3. Mixité fonctionnelle des quartiers : L'objectif de la mixité fonctionnelle en milieu bâti est de réduire les distances entre le lieu de vie, le lieu de travail et les services de base afin que les habitantes et habitants puissent effectuer la plupart de leurs déplacements sans recourir à des moyens de transport motorisés. Cela permet d'une part de réduire les émissions induites par le trafic ainsi que les surfaces requises, d'autre part de créer de nouvelles occasions de rencontre pour la population. La mixité fonctionnelle a pour but de satisfaire aux critères « Fonctionnalité » et « Diversité » du Système Davos de qualité pour la culture du bâti ; elle encourage et renforce la diversité sociale, ce qui améliore la qualité de vie de la population et rend les espaces concernés plus attractifs. La diversité fonctionnelle est une réponse à cela. Elle permet de raccourcir les trajets, de promouvoir une dynamique économique à long terme, de renforcer la participation sociale et de contribuer à la durabilité.

Exemple : programme d'encouragement pour le développement durable 2023-2024, habitat et logement durables (© ARE, OFL)

Lichtensteig (SG) : développement de site modèle pour une utilisation mixte servant d'exemple

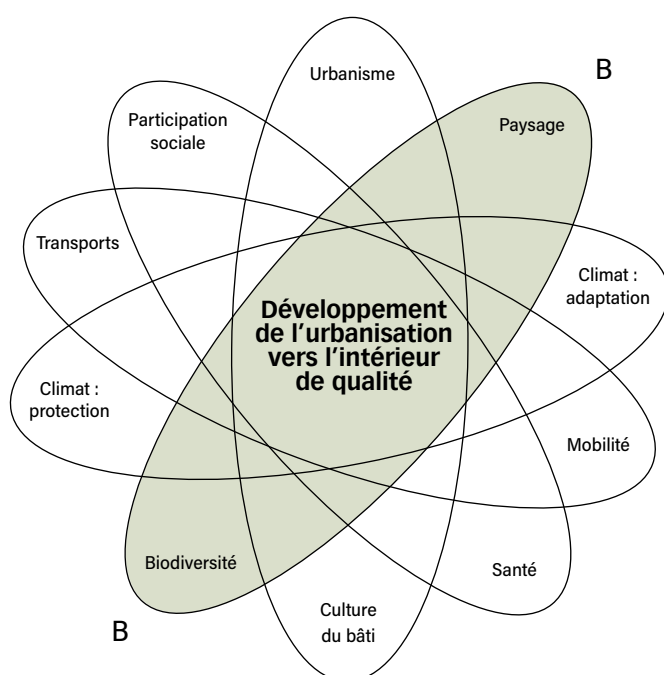
A4. Offre de logements répondant aux besoins : Dans de nombreux endroits, l'offre de logements est limitée, ce qui fait grimper les prix. Il est crucial de créer des logements adaptés aux différents groupes de population pour garantir la cohésion sociale. À cet égard, les stratégies communales visant à garantir une offre suffisante de logements de qualité, adaptés aux besoins et abordables, peuvent y contribuer de manière significative. Il convient en outre d'identifier les défis spécifiques au marché du logement, à l'échelle de la région autant que de chaque quartier.

Exemple : projets de référence dans le domaine du logement (© OFL, HETSL | HES-SO, 2024)

Renens (VD) : logements de transition, analyse de l'offre de la Ville de Renens

3.2 AXE THÉMATIQUE B « Paysage et biodiversité »

Un espace de vie aménagé avec soin contribue à la qualité du paysage. Cela passe par des structures urbanistiques et des typologies architecturales adaptées au site en question, ainsi que par des espaces ouverts diversifiés et de qualité. Ces derniers permettent de conjuguer les activités de loisirs et la promotion de la biodiversité et de la qualité paysagère. Combiner les valeurs paysagères et culturelles rend les espaces de vie plus résilients et plus agréables à vivre. Il est donc important de prendre en compte la qualité paysagère et la biodiversité dès le début de la planification (équilibre écologique, confort urbain, esthétique, etc.). Selon la Conception « Paysage suisse » (CPS, OFEV 2020), l'objectif est avant tout de densifier en visant la qualité, d'arrêter la progression du mitage et d'aménager les franges urbaines (objectifs 8 et 9).



— Défis principaux

- Disposer d'une analyse des valeurs paysagères et naturelles d'un site ;
- Préserver certaines surfaces de l'urbanisation ;
- Aménager les espaces non bâtis de sorte qu'ils soient de haute qualité et les entretenir de manière durable ;
- Garantir sur le long terme les limites d'urbanisation et aménager de manière qualitative la transition avec le paysage environnant.

— Critères de qualité

- Intégration dans le contexte local et le paysage global ;
- Développement d'espaces non bâtis variés ;
- Gestion soigneuse des valeurs naturelles et paysagères ;
- Aménagement d'espaces non bâtis multifonctionnels répondant à différentes exigences ;
- Reconnaissance des prestations paysagères et intégration dans les processus de planification ;
- Aménagement d'espaces paysagers de qualité dans les franges urbaines.

— Possibilités d'action assorties d'exemples

B1. Approche différenciée du paysage : Une approche axée sur le paysage fait la part belle aux spécificités de chaque site. Elle permet ainsi de définir des mesures d'aménagement adaptées, proportionnées et coordonnées. Une approche multidisciplinaire qui tient compte des différentes utilisations, fonctions et prestations du paysage facilite aussi la planification. Une analyse peut par ailleurs être menée au niveau local, afin de comprendre les structures paysagères historiques et les structures écologiques. Au moment de la conception, il est important de rechercher des synergies entre les différents thèmes. Par exemple, les espaces verts doivent être aménagés de sorte à favoriser la mise en réseau écologique et l'adaptation au changement climatique, tout en favorisant les activités physiques, les rencontres et la mobilité.

Exemple : projets-modèles 2020-2024 (© ARE)

Langenthal (BE) : concevoir ensemble le jardin de l'agglomération

B2. Prise en compte des espaces ouverts : Il est important de préserver et de valoriser les qualités paysagères et la diversité biologique en milieu bâti. Il faut, pour ce faire, disposer d'instruments d'aménagement du territoire qui incluent des objectifs et prescriptions stratégiques favorisant une exécution efficace. Outre des mesures d'aménagement du territoire, il est judicieux de prévoir des incitations. Des actions menées à titre volontaire dans l'espace public peuvent pousser des particuliers à en faire de même. Les éléments paysagers et naturels qui caractérisent un quartier doivent être pris en compte dans les objectifs et les prescriptions au même titre que les espaces déjà bâtis (arbres remarquables, sites historiques et leurs jardins, patrimoine horticole, vergers, panoramas caractéristiques, etc.).

Exemple : projets-modèles 2014-2018 (© ARE)

Schaffhouse (SH) : développement intégré de l'espace ouvert

B3. Valorisation des infrastructures par une intensification des structures paysagères : Des mesures d'aménagement du territoire devraient permettre d'améliorer des situations engendrées par des mesures de viabilisation de grande ampleur (infrastructures urbaines ou de transports, p. ex.). Le but est d'adapter l'existant en ayant recours à des solutions qui améliorent la qualité de ces espaces très fréquentés (autoroutes, voies de circulation routière/ferroviaire, etc.) et recréent un lien avec l'environnement. Dans les paysages morcelés par des autoroutes ou des voies ferrées notamment, il faut renforcer la structure paysagère et les réseaux écologiques. Une coordination plus étroite entre les acteurs concernés s'impose également afin de prendre en compte les qualités paysagères et écologiques dès le début du processus de planification.

Exemple : projets d'agglomération de la 4^e génération (© ARE)

Kloten (ZH) : prolongement de la ligne de tramway Glattalbahn avec mesures de promotion de la biodiversité et de la qualité paysagère

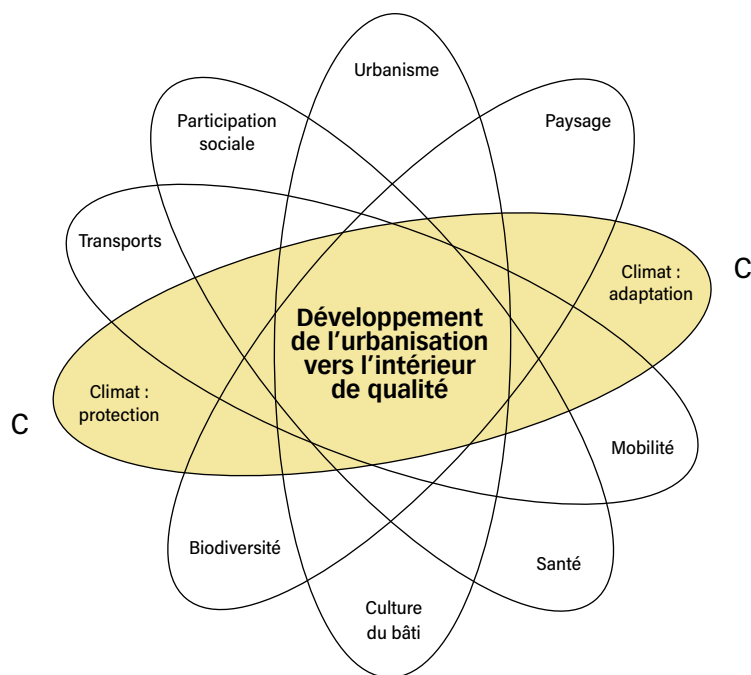
B4. Des espaces paysagers de qualité dans les franges urbaines : En raison de leurs fonctions paysagères et/ou biologiques, les franges urbaines sont particulièrement importantes et doivent être prises en compte à leur juste valeur. Elles contribuent à la mise en place de réseaux écologiques, maintiennent une perméabilité visuelle avec les zones environnantes et renforcent l'interface avec celles-ci. Elles favorisent la mise en place d'une ceinture paysagère et naturelle de qualité, laquelle permet de limiter le développement de l'urbanisation.

Exemple : projets-modèles 2014-2018 (© ARE)

Revalorisation du milieu suburbain dans l'agglomération de Flawil-Saint-Gall (SG)

3.3 AXE THÉMATIQUE C « Climat : protection et adaptation »

Les scénarios indiquent que le climat va continuer de changer. La protection du climat et l'adaptation au changement climatique revêtent donc une importance croissante dans les processus de planification, a fortiori en milieu bâti. Elles doivent être abordées de manière transversale dans les plans d'aménagement afin de garantir la qualité des environnements construits / non construits. De nombreux acteurs participent déjà à l'élaboration de solutions sur le terrain. Ces efforts doivent être poursuivis et intensifiés pour pouvoir offrir, sur le long terme, une qualité de vie élevée à la population et réduire les risques liés au changement climatique, notamment en termes de santé et de protection contre les dangers naturels.



— Défis principaux

- Intégrer la problématique du changement climatique dans toutes les planifications ;
- Concrétiser et rendre tangible les planifications stratégiques sur le terrain ;
- Améliorer la résilience des infrastructures et des espaces de vie face aux risques ;
- Utiliser les synergies de manière optimale et éviter les conflits d'intérêts.

— Critères de qualité

- Prise en compte du changement climatique comme paramètre incontournable ;
- Valorisation de la densification comme principe clé du développement de l'urbanisation de qualité (concept initialement positif, connoté négativement aujourd'hui) ;
- Accent sur cette thématique dans les mesures de planification ;
- Intensification du dialogue et de la collaboration entre les actrices et acteurs de différents domaines.

— Possibilités d'action et exemples

C1. Le climat comme élément incontournable : À l'heure actuelle, le changement climatique touche déjà tous les domaines d'activité et cette tendance ne fera que s'accroître dans les années à venir. Les risques pour les humains, la nature et les constructions iront croissant (à ce sujet, voir le rapport « Analyse des risques climatiques en Suisse », OFEV 2025). Il est donc impératif de mettre en place des stratégies de protection, d'adaptation et de diminution appropriées afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions et d'adaptation aux conséquences du changement climatique. À l'avenir, cela doit être un incontournable de toute planification. Pour être efficaces, les stratégies climatiques doivent intégrer la protection du climat et l'adaptation au changement climatique dans les processus et instruments de planification. Il est donc indispensable de continuer à développer les approches de planification existantes et de les adapter pour qu'elles tiennent compte des défis et risques climatiques propres à chaque site.

Exemple : adaptation aux changements climatiques - programme pilote, phase II (© OFEV)
Porrentruy (JU) : plan directeur communal « Nature en ville »

C2. Valorisation de la densification : La densification, en tant qu'élément constitutif du développement vers l'intérieur de qualité, doit jouer un rôle central dans le développement territorial afin d'adapter les espaces bâtis / non bâtis au changement climatique. Pour y parvenir, il est nécessaire de mettre en place une stratégie qui vise la protection et l'adaptation aux conséquences du changement climatique, qui soit légitime sur le plan démocratique et implémentée de manière systématique par une autorité compétente. Cela passe notamment par le concept de « ville éponge », par la végétalisation des espaces, par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et par le renforcement des courants d'air froid dans un quartier.

Exemple : adaptation aux changements climatiques, programme pilote, phase II (© OFEV)
Agglomération zurichoise (ZH) : réseau d'adaptation du développement vers l'intérieur

C3. Processus optimisés : Il existe aujourd'hui une vraie dissonance entre l'urgence d'agir pour faire face aux conséquences du changement climatique et la lenteur des processus de planification. Grâce à de nombreuses initiatives déployées à leur échelle, les communes, les villes et les régions gagnent en agilité et parviennent à surmonter en partie cet obstacle. Agir à l'échelon local permet en outre de sensibiliser la population et de recueillir une plus grande adhésion. En fin de compte, il s'agit de montrer au travers de telles initiatives la volonté et la capacité d'opérer rapidement des changements.

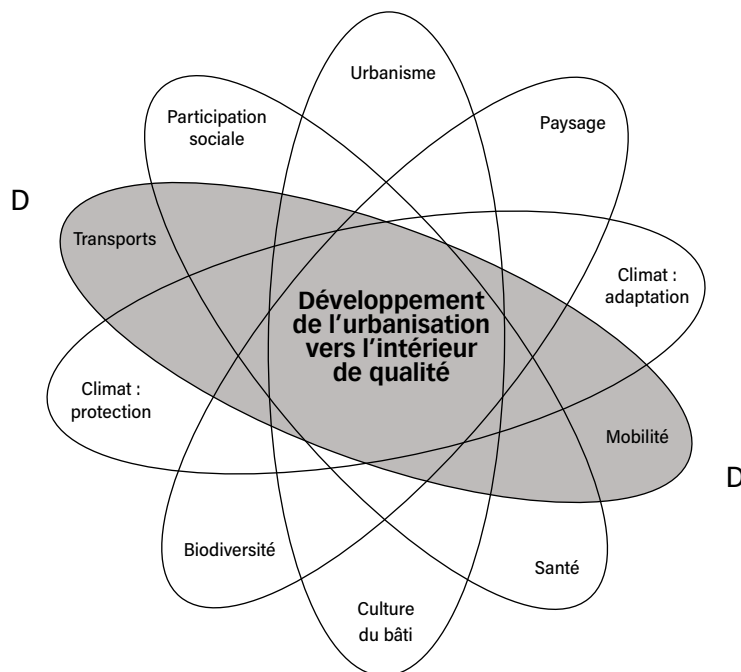
Exemple : adaptation aux changements climatiques, programme pilote, phase II (© OFEV)
Genève (GE) : approches d'aménagement du territoire visant à atténuer les effets attendus du changement climatique et dont la réalisation permet de sensibiliser la population

C4. Renforcement des synergies : Les actrices et acteurs doivent renforcer leur collaboration et échanger davantage d'informations. Une planification intégrée leur permettrait de gagner en complémentarité et d'obtenir des résultats à la fois plus ambitieux et plus robustes. Développer un projet suppose une coordination globale entre les différentes tâches. Les individus directement concernés, qui aménagent, entretiennent et utilisent ces espaces, doivent être impliqués en temps utile.

Exemple : adaptation aux changements climatiques, programme pilote, phase II (© OFEV)
Sion (VS) : projet ACCLIMATASION, recherche de synergies et de partenariats avec d'autres projets

3.4 AXE THÉMATIQUE D « Transports et mobilité »

Les transports et la mobilité ont une influence directe sur la qualité de vie et la santé de la population. Une gestion efficace de ces deux éléments contribue à une meilleure organisation du territoire et à un développement urbain harmonieux. C'est pour cette raison qu'une vue d'ensemble de la mobilité des personnes et des marchandises est importante. Elle doit être associée à la promotion de la mobilité active, à une meilleure utilisation des sols, à de meilleures offres multimodales ainsi qu'à des technologies reposant sur des énergies renouvelables. Cela offre de réelles perspectives pour réduire l'impact du transport en milieu bâti. Il s'agit notamment de promouvoir la mobilité douce en créant un réseau sûr, attractif et ininterrompu de pistes cyclables et de chemins piétonniers à proximité immédiate des zones résidentielles (concept de quartiers-de-10-minutes). Ces mesures permettront de répondre en partie aux nouvelles exigences (Accord de Paris sur le climat, révision de la loi sur le CO₂, loi sur le climat et l'innovation, etc.) et aideront à améliorer la qualité en milieu bâti.



— Défis principaux

- Lutter contre les embouteillages et la pression sur les infrastructures (limiter le trafic) ;
- Développer une mobilité économe en surface (besoin d'espace moindre) ;
- Promouvoir activement la transition énergétique dans le domaine de la mobilité ;
- Réguler le transport individuel afin d'améliorer la qualité et l'attractivité des quartiers ;
- Améliorer l'accès de toutes et tous aux offres de mobilité.

— Critères de qualité

- Développement d'une vision globale pour une mobilité efficace (surfaces, coûts et temps requis pour le déplacement des individus et le transport des marchandises) ;
- Optimisation des surfaces disponibles en zone à bâtir ;
- Valorisation et mise en réseau des interfaces multimodales ;
- Renforcement de la mobilité active.

— Possibilités d'action assorties d'exemples

D1. Stratégie de mobilité coordonnée : Pour qu'elle soit efficace, la mobilité doit être planifiée de manière globale. Les solutions pertinentes permettent de réduire la mobilité nocive pour l'environnement, de fluidifier les transports, de réduire la pollution et d'améliorer la qualité de vie et la santé en milieu bâti. Une stratégie locale adaptée couplée à diverses mesures (analyse des besoins, sensibilisation et communication, incitations financières, innovations technologiques, etc.) permet d'encourager une mobilité plus durable et plus efficace.

Exemple : projets d'agglomération de la 4^e génération (© ARE)

Bâle (BS) : vision d'avenir - actions à entreprendre dans les domaines des transports publics et de la mobilité combinée

D2. Mobilité décarbonée et économe en surface : Atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050 suppose de trouver de nouvelles solutions en matière de planification des transports et de la mobilité. Une solution serait de raccourcir les distances entre le domicile, le lieu de travail et les commerces afin d'encourager les déplacements à pied ou à vélo. Pour les plus longues distances, il faudrait examiner des stratégies de promotion des transports publics ou en faveur des véhicules à émissions faibles ou nulles. Dans cette même logique, il semblerait judicieux de résoudre les problèmes liés au trafic de livraison, en particulier dans les centres-villes. Des restrictions horaires et géographiques y sont souvent appliquées. Pour réduire les problématiques d'embouteillages, il est impératif d'élaborer des concepts globaux de transports incluant tous les modes de transport. Les plus efficaces et performants sur les plans environnemental et climatique doivent être privilégiés. L'aménagement du territoire peut réduire le trafic de manière ciblée et promouvoir des systèmes de mobilité respectueux de l'environnement grâce à des concepts de mobilité.

Exemple : transport lié à l'activité économique dans l'espace urbain (© ARE, Rapp AG)

Berne (BE) : Weyermannshaus, Thoune, Gwatt - des sites logistiques efficaces en termes de surfaces et d'énergie

D3. Valorisation des interfaces multimodales : Une bonne coordination de l'urbanisation et des transports est particulièrement importante dans les pôles de développement, lesquels doivent être raccordés aux transports publics. Les gares proches du centre-ville sont de véritables moteurs du développement urbain. L'objectif est de parvenir à relier ces plateformes à d'autres modes de transports publics. Ces pôles ne doivent pas être de simples lieux de passage, mais des espaces de vie et de travail attractifs (lieux de rencontre, commerces, etc.).

Exemple : réseau interfaces multimodales (© ARE)

Berne (BE) : le pôle de développement de Wankdorf, une interface multimodale exemplaire

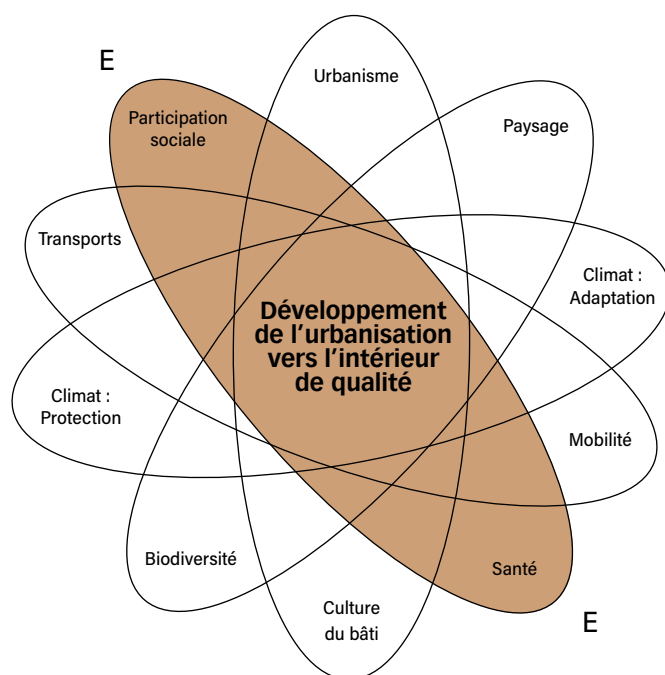
D4. Des déplacements sûrs et attrayants : Pour encourager la mobilité active, il y a lieu de mettre l'accent sur les avantages d'une utilisation mixte dès la planification. En milieu bâti, les voies cyclables et les chemins piétonniers sont encore trop souvent inadaptés, dangereux ou mal reliés. Il est tout à fait possible de mieux relier les trajets quotidiens et de les rendre plus sûrs, plus agréables et donc plus attrayants par des mesures d'urbanisme, d'aménagement du paysage et en lien avec la nature.

Exemple : projets-modèles 2020-2024 (© ARE)

Frauenfeld (TG) : recensement des sentiers et chemins de traverse

3.5 AXE THÉMATIQUE E « Santé et participation sociale »

Un environnement urbain bien conçu favorise une meilleure santé physique, mentale et sociale, tout en renforçant les rencontres et la participation sociale. Cela suppose de prendre en compte les besoins de la population, de promouvoir le respect et la considération et de garantir un accès équitable aux espaces, aux ressources et aux services. L'aménagement du territoire permet d'améliorer un environnement de différentes manières : ajout d'espaces verts et de lieux de rencontre, développement d'une ville des courtes distances, accès à des services de santé, promotion de la santé publique par un réseau de voies piétonnes et de pistes cyclables de qualité, construction de logements dans différentes gammes de prix, inclusion des personnes en situation de handicap, implication de tous les groupes sociaux, etc.



— Défis principaux

- Faire face à un éventuel rejet des projets et à un manque d'identification avec le site ;
- Offrir des espaces adaptés à tous les groupes sociaux ;
- Éviter que la planification crée de l'exclusion et des inégalités en matière de droits ;
- Promouvoir le sport, les rencontres et la santé en milieu bâti ;
- Encourager une véritable participation en impliquant tous les groupes cibles, en particulier les personnes les plus vulnérables : les enfants, les jeunes, les aînés et les personnes défavorisées sur le plan socio-économique.

— Critères de qualité

- Implication de la population afin d'obtenir son adhésion au projet et au site ;
- Renforcement de la mixité sociale dans les quartiers ;
- Planification et aménagement d'espaces ouverts et accessibles à tous ;
- Promotion de mesures visant à renforcer la santé physique, mentale et sociale.

— Possibilités d'action assorties d'exemples

E1. Participation et responsabilisation de la population : Il est opportun d'impliquer les habitantes et habitants d'une région ou d'un quartier en amont d'un projet, ainsi que les personnes qui travaillent dans cette zone. En début de projet, il est recommandé de procéder à une analyse afin de déterminer qui sera concerné par la planification et d'identifier les besoins existants. Cela peut donner lieu à un processus de développement commun. Favoriser la participation sociale permet, entre autres, d'atteindre tous les groupes sociaux concernés.

Exemple : projets-modèles 2014-2018 (© ARE)

Mendrisio (TI) : création du Parco del Laveggio dans le Mendrisiotto

E2. Renforcement de la mixité sociale : La mixité d'un lieu ne saurait être uniquement fonctionnelle ; elle doit être aussi de nature sociale. En effet, les zones bâties (immeuble, quartier, etc.) doivent présenter une composition sociale aussi large que possible. Il convient de donner à cette mixité une place de choix dans la planification, par exemple pour redynamiser les centres de village. Veiller à ce que chaque quartier présente une offre de logements diversifiée en termes de taille, de niveau d'équipement et de prix aidera les ménages à trouver un logement qui correspond à leurs besoins. La cohabitation est un critère déterminant pour la qualité de vie dans les zones urbaines. Il s'agit également de revaloriser les zones où la qualité de vie est insuffisante.

Exemple : projets-modèles 2020-2024 (© ARE)

Le Weinland zurichois (ZH) : un développement régional impliquant la population au sens large

E3. Inclusivité : L'une des missions de l'aménagement du territoire est de créer des conditions favorables à l'égalité et à l'inclusivité, ainsi que de permettre un accès sans obstacle aux bâtiments et aux infrastructures. Cela suppose de planifier ou d'adapter les milieux bâtis pour les rendre attrayants, accessibles et agréables à vivre pour toutes et tous.

Exemple : programme d'encouragement pour le développement durable 2023-2024, habitat

et logement durables (© ARE, OFL). Thoune (BE) : projet de construction « Neue Freistatt », réseau pour un centre de quartier inclusif

E4. Promotion de la santé physique et mentale : Aujourd'hui, les milieux bâtis devraient être conçues de sorte à permettre à tous les groupes de population de rester en bonne santé physique et mentale. La prévention du bruit, de la pollution atmosphérique et de la chaleur croissante en été, par exemple, figure parmi les facteurs importants. Les effets de la chaleur et les mesures préventives permettant d'y faire face sont présentés dans le rapport « Effets de la chaleur sur la santé en Suisse et mesures de prévention » (en allemand uniquement) publié par SwissTPH en 2020. Avoir accès à des espaces verts et à des espaces ouverts variés et attrayants incite la population à faire davantage d'exercice physique et à passer plus de temps en extérieur.

Exemple : projets-modèles 2020-2024 (© ARE)

Château-d'Oex (VD) : les seniors explorent leur environnement

04. INSTRUMENTS DE SOUTIEN DE LA CONFÉDÉRATION

La Confédération s'est dotée de dispositifs visant à aider les actrices et acteurs à s'emparer des cinq axes présentés ici et à mettre en œuvre les pistes d'action énoncées. La liste ci-après regroupe des stratégies, des documents, des guides et des aides pratiques qui vont dans ce sens.



AXE THÉMATIQUE A « Urbanisme et culture du bâti »

Instruments de la Confédération

A1. Renforcement de la culture du bâti

Système Davos de qualité pour la culture du bâti. Huit critères pour une culture du bâti de qualité © OFC (2021)

Le Système Davos de qualité pour la culture du bâti est un instrument qui sert à évaluer la qualité de la culture du bâti d'un lieu, à partir de huit critères. Ceux-ci sont de nature technique, écologique et économique, mais aussi sociale et culturelle. Le système propose un formulaire d'évaluation qui facilite la mise en œuvre pratique.

www.ofc.admin.ch



A2. Valorisation de l'existant

Guide de l'ISOS. Protection des sites construits et développement vers l'intérieur © ARE, OFC, DTAP, ACS, UVS (2022)

L'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) constitue une base nationale pour un développement urbain des zones construites à la fois durable et de qualité. Ce guide aide à prendre en compte l'ISOS comme il se doit. Les principes qui le sous-tendent sont généralement transposables à la densification du bâti.

www.ofc.admin.ch

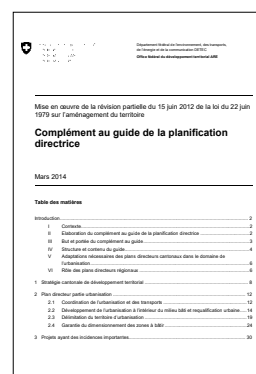


A3. Mixité fonctionnelle des quartiers

Complément au guide de la planification directrice © ARE (2014)

Ce document a pour but de préciser les nouvelles exigences que la loi fédérale révisée (LAT 1) pose aux plans directeurs cantonaux. Il explicite le contenu minimal des plans directeurs comme prévu par la législation et dresse une liste des critères d'examen que la Confédération entend appliquer. Le développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti fait partie des points abordés (ch. 2.2).

www.aren.admin.ch

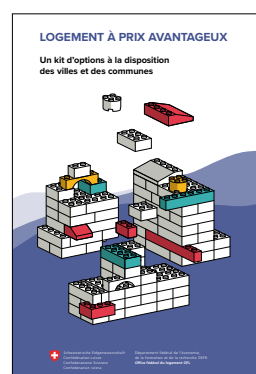


A4. Offre de logements répondant aux besoins

Logement à prix avantageux : kit d'options pour les villes et les communes © OFL (2025)

Cette brochure montre comment promouvoir la construction et le maintien à long terme de logements à prix avantageux. Elle aide les communes et les villes à trouver des solutions adaptées à leurs besoins. En outre, elle présente des pistes d'intervention et détaille des mesures ayant déjà fait leurs preuves en situation réelle.

www.ofl.admin.ch



**Projets-modèles pour un développement territorial durable, Confédération
(ARE en collaboration avec d'autres offices fédéraux)**

Avec les projets-modèles de développement territorial durable, la Confédération encourage de nouvelles approches et méthodes. Les acteurs locaux, régionaux et cantonaux sont incités à développer des solutions autour d'axes prédéfinis par la Confédération et à les expérimenter sur le terrain. Les résultats et les enseignements tirés doivent servir de modèles pour des projets déployés dans d'autres communes, régions ou cantons.

www.are.admin.ch

Culture du bâti, (OFC)

L'Office fédéral de la culture promeut une culture du bâti de qualité au moyen d'aides financières dans trois catégories : objets, projets et organisations. Les contributions aux objets sont accordées en coopération avec les cantons. Ensemble, la Confédération et les cantons soutiennent les mesures archéologiques ainsi que la sauvegarde et la conservation des monuments et des sites construits.

www.ofc.admin.ch

Aide au logement (OFL)

L'aide fédérale au logement se fonde sur la loi du 21 mars 2003 sur le logement (LOG ; RS 842). Elle se limite pour l'heure à l'aide indirecte aux coopératives d'habitation et autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique. La Confédération les soutient en leur accordant des prêts remboursables et à taux préférentiel pour la construction, la rénovation et l'acquisition de logements à loyer modéré. Entre 1975 et 2001, elle a encouragé la construction de logements et l'accès à la propriété en vertu de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP ; RS 843). Certaines de ces aides ne sont pas encore arrivées à échéance et continueront d'être encadrées jusqu'à leur terme, au plus tard en 2030.

www.ofl.admin.ch

Projets de référence dans le domaine du logement (OFL)

Conformément à l'art. 41, al. 2, let. c, de la loi sur le logement, l'OFL peut soutenir des projets exemplaires présentant un caractère novateur et durable. Le soutien de ces « projets de référence dans le domaine du logement » permet de tester de nouvelles approches, de renforcer les compétences des acteurs de la pratique, et de favoriser l'acquisition et la diffusion de connaissances. Les projets issus de maîtres d'ouvrage, d'acteurs publics ou d'institutions privées peuvent obtenir des contributions financières et bénéficier d'un accompagnement pour une durée d'un à trois ans.

www.ofl.admin.ch

AXE THÉMATIQUE B « Paysage et biodiversité »

Instruments de la Confédération

B1. Approche différenciée du paysage (perception du paysage)

Conception « Paysage suisse ». Paysage et nature dans les domaines politiques de la Confédération © OFEV (2020)

La conception « Paysage suisse » (CPS) définit le cadre d'un développement des paysages suisses axé sur la qualité. Elle fixe, à partir d'une vision globale, des objectifs stratégiques et des principes régissant l'aménagement du territoire et formule, entre autres, des objectifs de qualité pour les paysages urbains et périurbains (objectifs de qualité 8 et 9).

www.ofev.admin.ch

B2. Prise en compte des espaces ouverts : Biodiversité et qualité paysagère en zone bâtie, Recommandations de dispositions de référence à l'intention des cantons / communes © OFEV (2023)

Cette publication vise à aider les cantons / communes à aménager leurs zones bâties d'une façon proche de l'état naturel et attrayante. Elle comprend essentiellement des recommandations de mise en œuvre de la compensation écologique et montre aux cantons / communes comment inscrire les mesures requises dans les bases juridiques et les instruments de planification.

www.ofev.admin.ch

B3. Valorisation des infrastructures par une intensification des structures paysagères : Collection de brochures « Promouvoir la biodiversité et la qualité du paysage dans les agglomérations » © CT (2024)

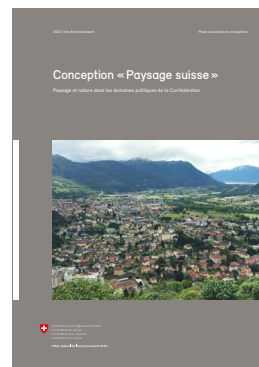
Cette collection montre comment le développement de l'urbanisation, les exigences écologiques et la haute exigence paysagère se complètent. Le projet « Acclimatation » donné en exemple met en lumière l'intégration d'espaces verts dans l'espace public et sur le réseau routier.

www.tripartitekonferenz.ch

B4. Des espaces paysagers de qualité dans les franges urbaines 10 bonnes pratiques - Collection de brochures « Promouvoir la biodiversité et la qualité du paysage dans les agglomérations » © CT (2024)

Cette collection montre également comment le développement de l'urbanisation, les exigences écologiques et la haute exigence paysagère se complètent. Cette brochure est consacrée au « Ruban vert » qui entoure l'agglomération bernoise.

www.tripartitekonferenz.ch



Soutiens financiers

Soutien par des conventions-programmes conclues dans le domaine de l'environnement (OFEV)

- dans le domaine du paysage, programme partiel « Qualité du paysage » ;
- dans le domaine de la protection de la nature ;
- dans le domaine du bruit et de la protection acoustique ;
- dans le domaine de la revitalisation des eaux ;
- dans le domaine de la forêt.

www.ofev.admin.ch

Fonds suisse pour le paysage FSP (Confédération, assuré jusqu'en 2031)

Le FSP accorde un soutien financier aux mesures prises à titre volontaire afin de favoriser la sauvegarde et la gestion des paysages ruraux traditionnels. Le but est d'accroître la disposition d'organisations locales ou régionales à prendre elles-mêmes des initiatives. Cela permet de créer des effets de synergie entre les différents domaines que sont l'agriculture, le tourisme, la construction et l'artisanat traditionnel.

www.fl-s-fsp.ch

AXE THÉMATIQUE C « Climat : protection et adaptation »

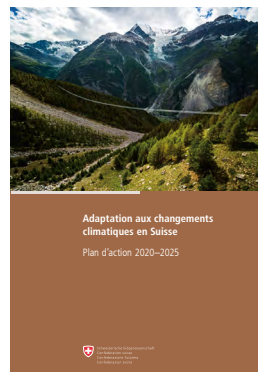
Instruments de la Confédération

C1. Le climat comme élément incontournable

Adaptation aux changements climatiques en Suisse : Plan d'action 2020-2025 © OFEV (2023), en cours d'adaptation (2026-2031)

Avec sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques en Suisse de 2012, le Conseil fédéral a créé les conditions nécessaires à une adaptation coordonnée. Cette stratégie présente les objectifs d'adaptation, décrit les défis majeurs et fixe des champs d'action prioritaires pour l'adaptation au niveau fédéral.

www.ofev.admin.ch

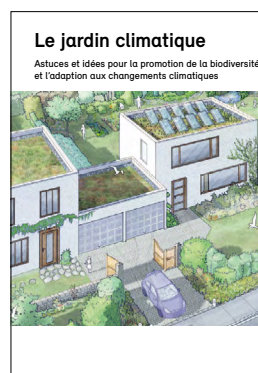


C2. Valorisation de la densification

Le jardin climatique. Astuces et idées pour la promotion de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques © OFEV (2023)

Ce guide propose des conseils et des idées pour promouvoir la biodiversité et l'adaptation au changement climatique dans les jardins. Ces derniers recèlent un énorme potentiel pour promouvoir la biodiversité et ont un effet positif sur le climat. Les propriétaires de jardins peuvent donc agir dès maintenant.

www.ofev.admin.ch



C3. Processus optimisés

Impulsions pour une adaptation de la Suisse aux changements climatiques © OFEV (2023)

Le programme pilote « Adaptation aux changements climatiques » soutient les projets innovants portés par les cantons, les régions, les communes et les particuliers. Il met en lumière ce que la Suisse peut faire, très concrètement, pour s'adapter au réchauffement climatique.

www.ofev.admin.ch

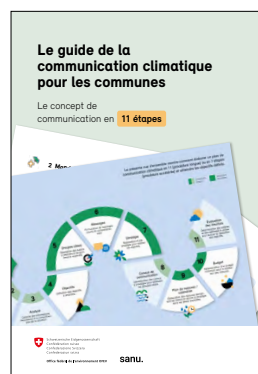


C4. Renforcement des synergies

- > Le guide de la stratégie climatique pour les communes
Méthode en huit étapes, © OFEV (2023)
- > Guide de la communication climatique, © OFEV (2025)

Ces guides sont destinés aux petites et moyennes communes. Ils présentent les différentes étapes d'une stratégie climatique fructueuse et aident les communes à mettre en place une communication climatique efficace.

www.ofev.admin.ch (stratégie climatique) et
www.ofev.admin.ch (communication climatique)



Soutiens financiers

« Adapt+ », programme pour l'adaptation aux changements climatiques (OFEV)

En faisant entrer en vigueur, le 2 avril 2025, l'ordonnance sur le CO₂, le Conseil fédéral a créé la base légale du programme d'encouragement pour l'adaptation aux changements climatiques, « Adapt+ ». Sous la direction de l'OFEV, la Confédération soutient ainsi la mise en œuvre de mesures d'adaptation. « Adapt+ » permet d'encourager des mesures et des projets visant à réduire au minimum les risques induits par les changements climatiques, à protéger la population, les biens et les ressources naturelles ainsi qu'à accroître la capacité d'adaptation de la société, de l'économie et de l'environnement.

www.ofev.admin.ch

Conseil gratuit pour les communes (OFEV)

L'OFEV et le programme « Zéro Net | 2000 Watt » de SuisseEnergie pour les communes accompagnent ces dernières dans l'élaboration d'une stratégie climatique en leur proposant un service de conseil gratuit et ciblé. Les villes et les communes peuvent contribuer activement à la neutralité climatique de la Suisse en utilisant leur marge de manœuvre en matière de politique climatique et énergétique, en assumant leur rôle de modèle et en se préparant au changement climatique.

www.ofev.admin.ch

Soutien financier (OFEN, SuisseEnergie)

- Communes pionnières : soutien financier pour développer un projet stratégique ou plusieurs projets de mise en œuvre, par exemple sur le partage de la mobilité (car-sharing), la promotion du vélo, le chauffage à distance ou l'exploitation de bâtiments intelligents ;
- Villes et communes innovantes : soutien à la mise en œuvre de projets innovants en matière de politique énergétique ou climatique ;
- Région-Energie : programme de soutien à la mise en œuvre d'une politique énergétique durable au niveau intercommunal et avec un ancrage régional ;
- Projets temporaires : subventions pour des projets plus petits et limités dans le temps, par exemple pour l'organisation d'un événement ;
- Smart City Innovation Projects SCIP : appel d'offres pour les villes, les communes, les entreprises communales de service public, les entreprises dont le siège se trouve en Suisse, les établissements scolaires, associations et organisations privées ;
- Soutien dans les processus : contributions d'encouragement au processus de certification « Cité de l'énergie », « Région Cité de l'énergie », « ISO 9001+14001 » ou « ISO 50001 » ;
- Programme « MOMODU » : soutien aux modèles de mobilité durable dans les communes : avec le programme « Communes MOMODU », SuisseEnergie soutient le développement d'approches innovantes pour une mobilité durable dans les communes ;
- Programme RechargeAuPoint : ce programme de soutien encourage des projets innovants dans le domaine de l'infrastructure de recharge. Le but est d'apporter une aide aux actrices et acteurs qui font œuvre de pionniers en explorant de nouvelles approches sur le marché.

www.suisseenergie.ch

AXE THÉMATIQUE D « Transports et mobilité »

Instruments de la Confédération

D1. Stratégie de mobilité coordonnée

Programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA) - Transport et urbanisation dans les agglomérations : planifier l'avenir avec clairvoyance © ARE (2023)

Cette brochure explique le fonctionnement des projets d'agglomération et montre combien il est dans l'intérêt de toutes et tous de coordonner la planification des transports et de l'urbanisation. Elle souligne l'importance d'anticiper les changements dans le domaine de la mobilité.

www.are.admin.ch

D2. Mobilité décarbonée et économe en surface

Transport lié à l'activité économique dans l'espace urbain - rapport final © ARE (2021, en allemand)

Cette étude se focalise sur l'importance et sur la structure des transports liés à l'activité économique en milieu bâti. Dans les centres urbains, le manque d'espace nuit à l'efficacité de ce type de transports et la forte densité de trafic fait grimper la consommation d'énergie et les émissions de CO₂.

www.are.admin.ch

D3. Valorisation des interfaces multimodales

Interface multimodales - Pour des trajets rapides et confortables © ARE (2023)

Cette brochure présente les avantages des interfaces multimodales. Elles participent au développement urbain en milieu bâti. Les personnes qui vivent ou travaillent aux alentours bénéficient non seulement d'une bonne offre de transport, mais aussi de services et de commerces de proximité.

www.are.admin.ch

D4. Des déplacements sûrs et attrayants

Mobilité douce et loisirs de proximité © OFROU, Fondation SuisseMobile, Suisse Rando (2020)

Cette publication cherche à motiver la population, les autorités et les spécialistes de la mobilité douce et de la planification à réfléchir ensemble aux questions d'aménagement du territoire afin d'améliorer la qualité de vie sur place.

www.ofrou.admin.ch



Soutiens financiers

Soutien financier via le programme d'encouragement pour les communes (OFEN, SuisseEnergie)

Comme indiqué à l'axe thématique C « Climat : protection et adaptation », le programme SuisseEnergie offre aux communes un soutien financier sous diverses formes. Outre le soutien dans le domaine de la politique énergétique et climatique, des solutions sont proposées dans le domaine de la mobilité.

www.suisseenergie.ch

Programme MOMODU (OFEN, SuisseEnergie)

Le programme MOMODU (Modèles de mobilité durable dans les communes et les régions) de SuisseEnergie offre un espace permettant de développer et de tester des idées novatrices pour une mobilité durable.

www.suisseenergie.ch

Programme de soutien "Villes et communes innovantes" (OFEN, SuisseEnergie)

Ce programme accompagne les villes et les communes dans la mise en œuvre de projets innovants en matière de politique énergétique ou climatique. En 2025, l'appel à projets était par exemple axé sur la micromobilité.

www.suisseenergie.ch

Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), qui relève du programme en faveur du trafic d'agglomération (ARE)

Il est crucial, pour la compétitivité des agglomérations, que le système global de transport soit bien coordonné. La Confédération encourage la planification cohérente des agglomérations en finançant des programmes dont le but est de coordonner efficacement les transports et l'urbanisation.

www.are.admin.ch

Fonds d'infrastructure ferroviaire FIF (OFT)

La Confédération finance l'exploitation, le maintien de la qualité et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire par le biais du fonds d'infrastructure ferroviaire.

www.bav.admin.ch

Nouvelle politique régionale NPR (SECO, ARE)

La NPR se concentre sur les zones rurales, les régions de montagne, les villes de petite ou de moyenne importance et les régions frontalières. Elle investit dans des projets innovants et participe au financement d'infrastructures importantes dans ces régions, en coordonnant son travail avec d'autres mesures de soutien de la Confédération. Par ailleurs, elle assure le transfert de connaissances sur le développement régional.

www.seco.admin.ch

AXE THÉMATIQUE E « Santé et participation sociale »

Instruments de la Confédération

E1. Participation et responsabilisation de la population

Toolbox Agenda 2030 pour les cantons / communes © ARE (2024)

La Toolbox soutient les cantons et les communes dans la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable. Elle propose des objectifs et des mesures tangibles, des exemples d'entreprises engagées ainsi qu'une vue d'ensemble des principaux outils, des normes, des offres de soutien et des programmes de promotion.

www.aren.admin.ch



E2. Renforcement de la mixité sociale

Programme d'encouragement pour le développement durable

Par exemple : habitat et logement durables © ARE, OFL (2023)

Ce programme d'encouragement est un instrument concret visant la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il soutient notamment de nombreux projets innovants qui favorisent le développement durable. Ils doivent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et tenir compte des trois dimensions de la durabilité.

www.aren.admin.ch

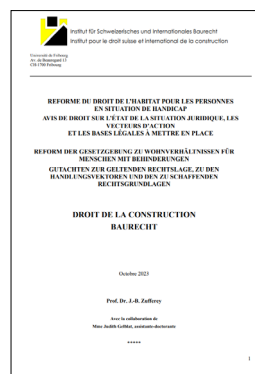


E3. Inclusivité

Réforme du droit de l'habitat pour les personnes en situation de handicap. Avis de droit © BFEH, Institut pour le droit suisse et international de la construction (2024)

Cette analyse porte sur l'inclusion sociale durant la phase de conception des bâtiments. Son objectif était d'examiner quelles mesures de construction seraient nécessaires, en lien avec le projet de réforme relatif à l'habitat pour les personnes en situation de handicap.

www.ebgb.admin.ch



E4. Promotion de la santé physique et mentale

Lignes directrices pour des espaces ouverts propices à l'activité physique © OFSPO, OFSP, ARE, OFEV (2024)

Ce document contient des directives pour l'aménagement d'espaces propices aux activités sportives et à la participation sociale. Il a pour but d'épauler les personnes impliquées dans la planification et la construction de projets visant à inciter la population à faire plus d'exercice et à mener une vie plus saine.

www.ofsp.admin.ch



Soutiens financiers

Programme d'encouragement pour le développement durable (ARE)

Ce programme soutient des projets innovants portés par des communes, des cantons et des institutions privées dans toute la Suisse. Ils doivent contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le Conseil fédéral dans sa Stratégie pour le développement durable 2030. Ce programme est un instrument de l'ARE visant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse.

www.are.admin.ch

Projets pilotes d'encouragement du sport et de l'activité physique (OFSP)

Créé par l'Office fédéral du sport (OFSP), le laboratoire d'innovation Lab7x1 développe des idées novatrices qui contribuent à ancrer l'activité physique dans les habitudes quotidiennes, l'objectif étant de bouger une heure par jour, sept jours par semaine. Plusieurs projets pilotes sont en cours.

www.ofsp.admin.ch

Programmes d'action cantonaux PAC (Promotion Santé Suisse)

Un programme d'action cantonal est une collaboration contractuelle en matière de promotion de la santé et de prévention conclue entre Promotion Santé Suisse et un canton. Les cantons sont soutenus dans leurs efforts pour promouvoir une alimentation équilibrée, une activité physique suffisante et une meilleure santé mentale des enfants, des adolescents, des jeunes adultes ainsi que des personnes âgées.

www.promotionsante.ch

Autres soutiens

Réseaux Quartiers Vivants (ARE, OFEV, OFL, Union des villes suisses)

Le Réseau Quartiers Vivants est la plaque tournante du domaine du développement des quartiers. Il rend accessible l'expérience accumulée au cours des huit années de « Projets urbains – Intégration sociale dans les zones d'habitation ». Les cercles intéressés peuvent y partager leurs expériences sur les aspects les plus divers du développement des quartiers, tels que le logement, la participation ou la mixité sociale. Les nouvelles connaissances sur le développement des quartiers sont diffusées auprès d'un large public.

www.lebendige-quartiere.ch

05. RECOMMANDATIONS

La notion de qualité est souvent interprétée de manière très différente. Une qualité élevée en matière d'aménagement du territoire et de construction permet de valoriser un espace de vie et a donc une incidence indirecte sur l'économie. Elle englobe non seulement l'aménagement de l'environnement, mais aussi les processus de création et de conception ainsi que les capacités, les besoins et les compétences de toutes les parties prenantes. La Déclaration de Davos 2018 stipule qu'une qualité élevée de nos espaces de vie, patrimoine culturel inclus, doit être érigée en impératif pour toutes les activités ayant une incidence sur l'aménagement du territoire ; cela englobe aussi les savoir-faire traditionnels, les modes de construction détaillées, la planification urbaine et le développement du paysage. En effet, on constate actuellement une perte de qualité dans les milieux bâtis et les paysages ouverts. Nous sommes toutes et tous responsables de la qualité de notre espace de vie, que nous appartenions au secteur privé ou public, ou à la société civile. Nous pouvons garantir aux générations futures des espaces de vie de qualité, à condition de collaborer et de planifier ensemble intelligemment.

Le défi est de parvenir à intégrer en amont et de manière systématique les critères de qualité, qui doivent être définis dans un contexte concret (lieu, période, objectif). Il est donc pertinent de décrire précisément les facteurs de réussite et de définir des indicateurs pour les mesurer. Il est également judicieux de citer des exemples de mesures stratégiques et opérationnelles efficaces, et de les décrire pour différentes phases du projet (p. ex. au niveau des quartiers). Les facteurs de réussite importants peuvent être : bâtiments emblématiques, espaces ouverts singuliers (grands jardins, p. ex.), arbres remarquables, percées visuelles, bonne desserte, rez-de-chaussée animés, etc. Avec les huit critères qu'il énonce (gouvernance, fonctionnalité, environnement, économie, diversité, contexte, esprit des lieux, beauté), le Système Davos de qualité pour la culture du bâti est notamment un instrument reconnu d'évaluation des activités ayant une incidence sur l'aménagement du territoire. Il vise à garantir la qualité de l'évolution de nos espaces de vie et donc à préserver une culture du bâti forte. Et cela comprend le développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité.

Au niveau des processus, certains facteurs de réussite ont déjà fait leurs preuves. En effet, la qualité d'un projet ne dépend pas uniquement des ressources humaines et financières, mais suppose aussi une analyse des qualités existantes ou manquantes et une mise en œuvre efficace. Les facteurs clés à prendre en considération pendant la planification pour garantir la qualité des projets durant la phase de conception sont énumérés ci-après. Ils ne sont pas classés par ordre de priorité.

RÈGLES À SUIVRE POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION VERS L'INTÉRIEUR DE QUALITÉ

Il est dans l'intérêt de chaque entité de définir, dès le début de la planification, un objectif clair ou une ligne directrice qui suscite l'adhésion des parties prenantes et de la population. L'objectif peut être d'augmenter la densité tout en améliorant la qualité de vie et de l'environnement. La densification (du bâti) ne doit pas être un objectif en soi. Construire de manière qualitative suppose de tenir compte d'intérêts très divers, mais permet aussi de fixer des priorités en toute connaissance de cause.

« S'ASSEoir AUTOUR D'UNE TABLE »

- Travailler de manière interdisciplinaire et coordonnée en amont des projets
- Développer des projets sur la base d'une vision globale
- Identifier en amont les conflits d'objectifs et les priorités

« PENSER DE MANIÈRE GLOBALE ET PAS UNIQUEMENT SECTORIELLE »

- Considérer les 5 thèmes présentés dans ce guide comme des principes fondamentaux
- Analyser les potentiels et les synergies entre ces thèmes
- Dresser la liste des critères de qualité à prendre en compte

« QUALITÉ ET QUANTITÉ »

- Analyser les qualités existantes ou manquantes d'un lieu ou d'un espace de vie (Système Davos de qualité pour la culture du bâti)
- Définir les critères de qualité pertinents pour chaque projet et en discuter
- Privilégier l'attractivité que recèle un espace bien pensé à un rendement économique
- Se focaliser sur des thèmes communs (protection de la santé, qualité de vie, etc.)

Bâtir des constructions de qualité n'exclut pas une exécution rapide et efficace : outre une bonne gestion de projet, les prescriptions en matière de planification et de construction doivent avant tout prévoir des règles claires, simples et qui offrent une certaine flexibilité dans le projet de construction actuel ainsi que pour de futures adaptations. En ce qui concerne les normes, il faut opter pour des solutions pragmatiques.

« UTILISER LE BON INSTRUMENT AU BON ENDROIT »

- Avoir recours aux instruments et aux possibilités de financement offertes par la Confédération, les cantons et les communes
- Développer des critères de qualité aux différents niveaux de planification (canton, région, agglomération, communes, quartiers)
- Mobiliser les outils stratégiques avant de recourir à des réglementations restrictives

« DES RÈGLES SIMPLES ET COMPRÉHENSIBLES »

- Construire rapidement et efficacement, sans transiger sur la qualité
- Garantir une bonne gestion de projet afin d'allier qualité et rapidité
- Définir des règles simples et claires dans les réglementations de planification et de construction, offrant une certaine souplesse à la fois pour le projet en cours et pour les futures adaptations
- Chercher des solutions pragmatiques pour ce qui est des normes, afin d'éviter toute complexité inutile

Impliquer les personnes concernées dès le début ne garantit certes pas l'absence d'oppositions, mais cela permet d'améliorer le degré d'acceptation du projet et donne lieu à une réalisation plus rapide.

« TRAVAILLER POUR ET AVEC LA POPULATION »

- Impliquer la population et/ou les acteurs concernés via une approche participative, qui permet d'engager en amont une discussion sur la qualité
- Renforcer l'intelligence collective
- Collaborer à la faveur de structures de projet partenariales (partenariats public-privé)
- Accroître l'acceptation des projets par la transparence, le dialogue et la participation